Envoyé en préfecture le 16/12/2019
Reçu en préfecture le 16/12/2019
Affiché le
ID : 093-229300082-20191212-2019_12_12_040-DE

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance

du 12 décembre 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, Mme Labbé, M. Taïbi, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Valleton, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Sadi donnant pouvoir à M. Bedreddine

M. Hanotin donnant pouvoir à M. Troussel

Mme Coppi donnant pouvoir à Mme Maroun

Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Bluteau

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Abomangoli, Mme Laroche, Mme Cerrigone, M. Hervé, M. Monany, M. Prudhomme

---

Envoyé en préfecture le 16/12/2019
Reçu en préfecture le 16/12/2019
Affiché le
ID : 093-229300082-20191212-2019_12_12_040-DE

Délibération n° 09-02 du 12 décembre 2019

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « VERS LA VIE POUR L'ÉDUCATION DES JEUNES » (AVVEJ) RELATIVE À L'ESPACE PETITE ENFANCE DE L'ÉTABLISSEMENT « RENCONTRE 93 » – SUBVENTION.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE une subvention de fonctionnement de 922 189 euros à l'Association Vers la Vie pour l'Éducation des Jeunes (AVVEJ) pour l'Espace Petite Enfance de l'établissement « Rencontre 93 » au titre de l'année 2019 ;

- APPROUVE la convention à conclure avec l'AVVEJ, dont projet ci-annexé ;

Envoyé en préfecture le 16/12/2019
Reçu en préfecture le 16/12/2019
Affiché le
ID : 093-229300082-20191212-2019_12_12_040-DE

- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer ladite convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Signé par : Olivier VEBER
Date : 13/12/2019
Qualité : Directeur Général des Services

Adopté à l'unanimité : ✔	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.